ESPACES

Le Clos Mouron

**71440 Montret**

# Foyer d'Hébergement Traditionnel « Les Tilleuls »

Foyers

Salon d'accueil du Foyer

Foyer « les Tilleuls »

Salle à manger

Vous êtes accueilli(e) dans un logement individuel avec sanitaire privé au sein d'un Foyer de 18 places. A votre arrivée, la clef de votre logement meublé vous est remise.

Vous pouvez aménager et décorer ce logement à votre convenance, dans le respect des règles de sécurité.

Vous êtes locataire de l'OPAC de Saône et Loire, les charges communes sont réglées au Trésor Public par le biais de la fiche contribution.

Vous assurez vous-même l'entretien de votre logement avec l'aide éventuelle d'un agent de service hospitalier.

Le soir, vous avez la possibilité de commander un plateau repas ou prendre un repas à l'extérieur

Vous pouvez faire entretenir votre linge par la blanchisserie de l'ESAT.

Les repas sont pris en commun dans la salle à manger. Le coût des repas est déduit de votre salaire.

Vous participez à tour de rôle à la remise en place de la salle (vaisselle, balayage….)

## LES PRESTATIONS DU FOYER:

L'équipe éducative propose diverses activités et sorties extérieures auxquelles vous pourrez participer en fonction de vos goûts personnels. Certaines d'entre elles peuvent impliquer une participation financière.

L'équipe éducative peut vous accompagner dans la préparation de vos vacances

En cas de besoin et si vous le souhaitez, l'équipe éducative peut vous aider dans vos démarches de santé:

- Prise de rendez-vous
- Accompagnement aux rendez-vous médicaux
- Hospitalisation
- Respect des prescriptions médicales

Si vous ne bénéficiez pas d'une mesure de protection, votre référent éducatif peut vous aider à gérer votre budget.

En cas de difficultés, un accompagnement dans la demande d'une mesure de protection peut vous être proposé.

Si vous bénéficiez d'une mesure de protection, l'équipe éducative peut vous aider dans vos demandes auprès de votre mandataire.

Le service peut vous aider à organiser vos visites dans votre famille ou chez vos amis.

## Vous soutenir…

L'équipe éducative est présente pour vous écouter, vous permettre d'exprimer les difficultés rencontrées au quotidien.

## Fonctionnement du service :

En vue de remplir au mieux ses rôles et ses missions à vos côtés, en fonction de vos demandes et de vos besoins, dans le cadre de votre projet individuel dont vous êtes le principal ACTEUR, le foyer d'hébergement traditionnel:

— Peut assurer quotidiennement des visites à votre domicile

— Peut organiser des rencontres avec votre famille et/ou votre mandataire judiciaire

— Planifie la révision de votre projet individuel

Dans les 6 mois qui suivent votre arrivée au foyer, vous élaborerez avec vos éducateurs référents votre projet personnalisé. Il est formalisé sous forme d'un contrat de séjour signé par vous-même et le Directeur. Il sera revu au moins chaque année.

L'équipe éducative est présente 7 jours sur 7 de 7h à 22h et le veilleur de nuit assure une permanence téléphonique en dehors de ces horaires.

## Conditions d'accueil :

— Etre ouvrier d'ESAT
— Bénéficier d'une orientation par la CDAPH
— Bénéficier d'une prise en charge au titre de l'aide sociale du département d'origine ou payer le prix de journée.

## Conditions tarifaires :

Vous vous acquittez d'une participation aux frais d'hébergement par le biais d'une contribution définie mensuellement selon vos ressources (salaire, AAH…) et vos charges (mutuelle, frais tutelle…).

Ces éléments permettront d'établir une facturation mensuelle.

Un minimum de ressources reste à votre disposition (en % de l'AAH), qui varie en fonction du nombre de repas pris au sein du foyer et du nombre de nuitées. Parallèlement, l'établissement établit une facture à l'attention du département, correspondant au solde des frais de séjour.

## Permanences Educatives :

**Tous les jours de 7h00 à 22h00**

**03 85 76 99 96**

**06.75.69.62.72**

**En cas d'urgence La nuit et les week-ends**

**Le personnel de direction d'astreinte**

**03 85 32 23 92**